

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

### SEANCE

Du 06 octobre 2021

### DELIBERATION

**2021/ 89 - DISPOSITIF "TOUS EN VACANCES !" - ADHESION AU PROGRAMME "BOURSE SOLIDARITE VACANCES" DE L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV) - CONVENTION 2021.**

Afin d'offrir au plus grand nombre l'opportunité de construire un projet de départ en vacances, la Ville de Lille a mis en place le dispositif « Tous en vacances ! ».

Ce dernier s'adresse aux habitants de Lille, Hellemmes et Lomme qui n'ont pas ou peu l'occasion de partir en vacances et leur permet de bénéficier d'offres de séjours à tarifs avantageux (réductions comprises généralement entre 50 et 70 % du tarif public).

Depuis plusieurs années, l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) est partenaire dans la mise en œuvre de cette opération.

L'ANCV est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministre en charge du Tourisme.

Le programme « Bourse Solidarité Vacances » (BSV) que l'ANCV a mis en œuvre a pour objectif de favoriser les départs en vacances ou la pratique de loisirs pour les personnes à revenus modestes mais suffisamment autonomes pour construire leurs projets de vacances.

Ce programme, qui s'appuie sur un large réseau de professionnels du tourisme, garantit un accès à une large gamme de séjours (mer, montagne, campagne ou ville ; en hébergement simple, pension complète ou demi-pension).

Ces séjours à moindre coût sont proposés aux habitants de Lille, Hellemmes et Lomme sous certaines conditions, parmi lesquelles figure le niveau des revenus. Ces derniers doivent respecter les critères énoncés dans la convention jointe (article 2.1).

L'ANCV, via son programme « Bourse Solidarité Vacances », s'engage à proposer des offres solidaires de séjours, de transports et de loisirs de qualité.

Pour sa part, la Ville de Lille s'engage à :

- proposer ces offres de séjours, de loisirs et de transports aux personnes éloignées de l'accès aux vacances en raison notamment de difficultés économiques et/ou sociales ;
- accompagner les bénéficiaires du programme dans toutes les étapes du projet, avec le soutien d'un référent ;

- afficher son partenariat avec l'ANCV dans les différents supports de communication prévus dans le cadre des actions liées aux vacances.

L'ensemble des conditions d'attribution de l'aide et des engagements de la Ville de Lille et de l'ANCV est précisé dans la convention ci-jointe.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** les termes de la convention entre la Ville de Lille et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE,  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme